



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 3
chemins sur le territoire de la
commune de Veyrier

du 14 octobre 1981

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Veyrier ;

vu le préavis favorable de la commission can-
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des ar-
tères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné les noms de :

CV 58980 - Chemin des Serres

à l'artère partant du chemin Vert, sans issue, et desservant
un lotissement de villas.

CV 58989 - Chemin de la Salésienne

à l'actuel chemin du Petit-Veyrier

Nouveau tracé : de la route de Veyrier à la route de l'Uche.

L'arrêté du 27 juin 1979 est modifié en conséquence.

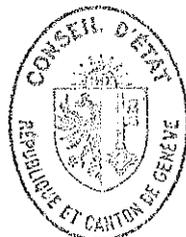
CV 58991 - Chemin du Petit-Veyrier

à l'artère desservant le hameau du Petit-Veyrier, partant et
aboutissant à la route du Pas-de-l'Echelle.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er janvier
1982.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
chancellerie	1 ex.
sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni